

ENSEMBLE,
SOUTENONS
NOS ENTREPRISES

LE NUMÉRIQUE POUR PROTÉGER NOS ARTISANS ET COMMERÇANTS



Jusqu'à **500 €** d'aide pour créer votre site de vente en ligne

Soutien aux collectivités locales pour lancer des plateformes de commerce en ligne

Des prestataires immédiatement opérationnels

+ INFOS > **03 59 75 01 00**

Retrouvons-nous sur :

www.hautsdefrance.fr



Région
Hauts-de-France

L'aide individuelle directe au DEVELOPPEMENT DU COMMERCE EN LIGNE permet de financer une solution de vente en ligne immédiatement opérationnelle pour générer rapidement du chiffre d'affaires et limiter ainsi l'impact de la crise sur votre activité.

Cette aide individuelle directe au DEVELOPPEMENT DU COMMERCE EN LIGNE est complétée par une aide aux communes, intercommunalités, organisations professionnelles... qui souhaiteraient développer des solutions collectives de type Place de Marché. Outre un accompagnement personnalisé, ces solutions mutualisées offrent l'avantage d'une forte visibilité territoriale à condition de réunir au minimum 50 artisans et commerçants pour attirer des flux importants de visiteurs (valeur indicative).

Les outils rapidement mobilisables :

hautsdefrance.cci.fr/digitalisation-commerce/

POUR QUI ?

- > entreprises implantées en Hauts-de-France
- > réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 2 millions d'euros
- > employant moins de 20 salariés

NOTA : ne sont pas concernés les professions libérales, les activités financières et immobilières, les organismes de formation et conseil, ainsi que les commerces de gros.

POUR FINANCER QUOI ?

- > l'équipement en site web de vente en ligne (site nouveau ou évolution de site existant)
- > l'abonnement à des outils de vente en ligne ou à des plateformes de type « place de marché » (sur la durée du dispositif d'aide)
- > concerne toute solution initiée entre le 1/10/20 et le 31/12/21

COMBIEN ?

- > subvention d'un maximum de **500 euros** calculée sur le montant HT des investissements éligibles, dans la limite des dépenses nettes réalisées et restant à votre charge

COMMENT ?

- > demande à saisir sur la plateforme :

aidesenligne.hautsdefrance.fr

- > versement en une fois dès la notification de l'aide (contrôle à posteriori sur la base des factures acquittées)

Ces nouvelles aides s'ajoutent aux dispositifs existants (Booster TPE volet digital, aides INAC Innovation Numérique pour les Artisans et Commerçants et INESS Innovation Numérique pour les entreprises de l'ESS, plan cybersécurité, programme « Centre Ville Centre Bourg »...) afin de faire du développement numérique de votre entreprise une solution pérenne par-delà la crise. Plus d'infos sur :

entreprises.hautsdefrance.fr/transnum

Plus d'informations :

03 59 75 01 00

commerceenligne@hautsdefrance.fr